

DELIBERATION N° 81/01 : CHEMINS DE L'ASSAUT et du RAILLEU/ENQUETE ADMINISTRATIVE PUBLIQUE
DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que par une délibération du 11 Octobre 1979, le Conseil Municipal avait décidé le déclassement des chemins ruraux dits "du Railleu" et de "l'Assaut" situés dans le périmètre du lotissement Saint-Blaine pour une surface de 27a 22ca.

Aux termes de cette décision, l'Assemblée avait sollicité l'ouverture d'une enquête publique administrative.

Le rapport favorable de la Direction Départementale de l'Equipement concernant le changement d'affectation en vue de leur aliénation nous étant parvenu, il convient de prendre les mesures nécessaires en vue de compléter le dossier d'enquête administrative publique concernant cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- désigne comme Commissaire Enquêteur Monsieur HAQUIN, Maire d'HEILLECOURT,
- autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal fixant les modalités d'enquête concernant le changement d'affectation en vue de l'aliénation des chemins ruraux dits "de l'Assaut et du Railleu", situés dans l'emprise du lotissement Saint Blaine.
- charge Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à la publicité, conformément aux textes en vigueur.